

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 juillet 2022 A 19h00

Date de la convocation : le 05 juillet 2022 Date d'affichage : le 05 juillet 2022

Etaient présents:

M. X. MADELAINE Le Maire, Mme Isabelle LIEGARD, M. Régis FOLTÈTE, Mme Hélène BANDZWOLEK, Mme Catherine BUSNEL, Mme Sylvie FAYOL, Mme Pauline MADELAINE, Mme Anne-Sophie MONTELI-MARD, Mme Bernadette FABRE et M. Christophe FRAHIER.

<u>Absents excusés</u>: M. Serge DESNOS, Mme Célia VERHAEGHE, M. Mathieu VERHAEGHE, M. Guillaume FONTAINE et M. Romain SLIMANI.

Pouvoirs: M. DESNOS a donné pouvoir à M. MADELAINE

M. VERHAEGHE a donné pouvoir à M. FOLTETE

Mme VERHAEGHE a donné pouvoir à Mme MADELAINE.

Présents : 10

Absents excusés: 5

Pouvoirs: 3 Votants: 13

M. FRAHIER Christophe a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT).

Ordre du jour

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de financement de l'ASCA pour une subvention exceptionnelle concernant un projet musical à l'occasion du Ciné Plein Air du 10 septembre 2022 ;
- Délibération relative au tarif du prix de l'entrée du Festival de Cirque à la suite d'une demande de la trésorerie qui sera suivie en septembre de la signature d'une convention entre le CAP et la commune pour la gestion de la billetterie en ligne HelloAsso.

Aucune remarque n'est formulée, les deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

Informations de Monsieur le Maire

- Validation d'un devis de 1 591,20€ TTC avec le Groupe La Poste pour une prestation supplémentaire concernant l'adressage. De nombreux administrés ont changé d'adresse. Le Groupe La Poste va rencontrer les 221 foyers amfrevillais concernés afin de savoir si l'opération d'adressage s'est bien passée et de regrouper les réponses dans un questionnaire permettant d'identifier les administrés souhaitant un accompagnement dans les démarches administratives.

- Echange avec le comité de jumelage Amfreville/Brunehaut le dernier week-end d'Août. En l'absence de Monsieur le Maire, S. DESNOS sera présent pour accueillir la délégation Belge. Le Maire de Brunehaut sera absent mais lance une invitation afin qu'une délégation du conseil municipal d'Amfreville puisse se rendre en Belgique afin de travailler sur les différents échanges au sein des deux communes (date en attente de confirmation les 13, 14, 15/08).

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2022

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2022 :

- Aucune remarque n'est formulée.
- Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2022/078- créations de postes

Rapporteur: Mme LIEGARD Isabelle

Madame Isabelle LIEGARD présente aux membres du conseil municipal les nécessités de créations de postes au sein de la collectivité à la suite d'avancements de grade. Ces postes ont fait l'objet d'un avis favorable des membres de la commission du personnel qui s'est réunie le 17 février 2022.

- Trois postes statutaires d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/09/2022 (avancements de grade)
- Un poste statutaire ATSEM principale de 1ère classe à compter du 01/09/2022 (avancement de grade)

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble de ces créations de postes.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 17 février 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, décide :

- la création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/09/2022 à temps non complet 30/35^{ème}, 30/35^{ème} et 26/35^{ème}
- la création d'un poste ATSEM principal de $1^{\rm ère}$ classe à compter du 01/09/2022 à temps non complet $33/35^{\rm ème}$

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2022/079-Travaux devis CONFORTECH

Rapporteur: M. Régis FOLTETE

Monsieur Régis FOLTETE présente aux membres du conseil les deux devis actualisés présentés par l'entreprise CONFORTECH concernant les travaux d'électricité au sein de la mairie.

Monsieur Régis FOLTETE explique que cette réactualisation des devis concerne les travaux de réseau informatique de la mairie :

1) Percement des ouvrages, pose de câbles, achats et pose de matériels divers...: 13 720,80€ TTC

2) Mise en place d'un onduleur : 2 937,60€ TTC

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, les membres du conseil municipal approuvent :

- les deux devis tel que présentés par l'entreprise CONFORTECH.

Ī	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	13	13	0	0

2022/080-SDEC-Effacement réseaux étude définitive

Rapporteur: M. le Maire, Xavier MADELAINE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude définitive du SDEC ÉNERGIE des travaux d'effacement de réseaux (rue du Moutier, rue Mésaise) auquel se rajoute la rue du Bac du Port.

Celle-ci s'élève à 325 903,13€ TTC soit 271 585,94€ HT.

La subvention du SDEC ÉNERGIE de 78,37% soit un reste à charge pour la commune de 70 501,47€.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'une réunion d'information avec le SDEC ENERGIE et les riverains concernés par les travaux est fixée au lundi 18 juillet à 18h00.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le conseil municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande ;
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donnant permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier ;
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune 2022 ;
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du cout total HT soit la somme de 8 147,58 € ;
- autorise le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2022/081-Convention école intercommunale

Rapporteur : Mme Hélène BANDZWOLEK

Madame BANDZWOLEK rappelle aux membres du conseil que la commission intercommunale s'est réunie le 15 juin 2022, et a décidé de travailler à l'élaboration d'un avenant à la convention régissant

l'école intercommunale afin de délibérer, notamment, sur les frais administratifs dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention qui pourra s'appliquer à la rentrée scolaire 2023.

Un avenant a été voté par le conseil municipal de Bréville-les-Monts pour un remboursement de 1633,81€ TTC à la commune d'Amfreville.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, les membres du conseil décident :

- D'approuver l'avenant voté par le conseil municipal de Bréville-les-Monts

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	12	0	1

<u>ABSTENTION</u>: Serge DESNOS

2022/082-Festival de Cirque 2023-Accord de principe

Rapporteur: Mme Pauline MADELAINE

Madame MADELAINE Pauline rappelle aux membres du conseil que la commission « Communication et Evènementiel » s'est réunie le 10 juin 2022 et a émis un avis favorable pour renouveler le « Festival de Cirque 2023 ». Celui-ci aura lieu aux mêmes dates (week-end de l'ascension).

Cette anticipation permettra de créer un COPIL mais aussi préparer les dossiers de demandes de subvention auprès de la Région, du Conseil Départemental et de l'intercommunalité. Elle permettra aussi d'intégrer les associations locales dans ce projet culturel.

A la demande de la responsable des centres de loisirs de la communauté de communes, la commission travaille à la mise en place d'une animation autour du cirque pour les enfants des centres de loisirs et les enfants de l'école intercommunale.

Après en avoir délibéré, par **13 voix POUR** les membres du conseil municipal donnent un accord de principe pour :

- renouveler le Festival de Cirque pour l'année 2023 le week-end de l'ascension.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2022/083-Convention FREDON

Rapporteur: M. Xavier MADELAINE, Maire

La communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a reçu la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique. Votée en conseil communautaire le 30 juin dernier, la commune d'Amfreville peut bénéficier du programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

À la suite du COPIL frelon asiatique qui s'est tenu le 11 janvier dernier, il a été validé le fait d'un engagement triennal, reconductible sur deux ans.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention triennale pour le programme de lutte collective.

Cet engagement permet d'accéder :

- A la liste annuelle des prestataires (engagés dans le respect du cahier des charges) (4 prestataires au choix);
- A la formation de référents locaux (attention, seuls les référents formés cette année par FREDON pourront être envoyés en diagnostic);
- Au tarif groupé pour l'achat d'une combinaison de protection ;
- Aux documents de communication ;
- Au portail de déclaration des nids définitifs;
- A la participation financière du Conseil Départemental pour la destruction des nids définitifs, à hauteur de 30%, plafonné à 110€ du coût de destruction, dans la limite de l'enveloppe votée.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le conseil municipal, à l'unanimité :

 Souhaite bénéficier du plan de lutte collective contre le frelon asiatique et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le programme de lutte collective et tout autre document s'y afférant.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2022/084-Réaménagement d'un bail de la maison médicale

Rapporteur : M. le Maire, Xavier MADELAINE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les entrevues réalisées avec de potentiels futurs praticiens.

Monsieur le Maire sollicite l'Office Notarial des Sables d'Auge représenté par Maître PORCQ pour représenter la commune afin d'établir un bail professionnel du local de la maison Médicale pour chacun des deux professionnels (psychologue spécialisée et ergothérapeute) à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches ;
- Sollicite l'Office Notarial des Sables d'Auge afin de rédiger le bail d'accueil de ces deux praticiens ;
- Confère à Monsieur le Maire tous pouvoirs et l'autorise à signer tous les documents afférents aux deux baux professionnels.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

2022/085-Achat de mobilier

Rapporteur: M. Xavier MADELAINE, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des achats de mobilier afin de terminer le réaménagement des bureaux au sein de la mairie et de procéder à l'achat du mobilier de la salle Gauvin.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, les membres du conseil :

- autorisent Monsieur le Maire à rencontrer des fournisseurs.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

Monsieur le Maire précise que le résultat de la consultation sera présenté au conseil municipal de septembre.

2022/086-ASCA-subvention exceptionnelle

Rapporteur: M. Xavier MADELAINE, Maire

L'ASCA a sollicité la commune pour une demande de subvention exceptionnelle.

La manifestation « Le Ciné Plein Air » aura lieu le samedi 10 septembre 2022. A cet effet, l'association souhaiterait accueillir un groupe de musique. La prestation s'élève à un montant de 1900€ TTC.

Mme Isabelle LIÉGARD, Adjointe aux finances précise que l'enveloppe allouée aux subventions pour l'année 2022 ne permet pas de financer ce projet car non inscrit au budget primitif 2022. Cependant, une décision modificative pourrait être envisagée.

Les membres du conseil municipal estiment le montant de la prestation trop élevée, de plus le projet n'a pas été présenté lors du dépôt des dossiers de demande de subvention et le budget déjà alloué ne permet pas cette dépense.

Après en avoir délibéré, par 9 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, les membres du conseil :

- n'accèdent pas à la demande de l'ASCA.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	0	9	4

ABSTENTIONS: Hélène BANDZOLEK, Régis FOLTETE, Mathieu VERHAEGHE et Isabelle LIEGARD.

2022/087-Festival de Cirque-tarification entrée

Rapporteur: M. Xavier MADELAINE, Maire

A la demande du percepteur de la collectivité, Monsieur le Maire demande de régulariser la situation pour le tarif du prix de l'entrée du Festival de Cirque qui s'est déroulé du 27 au 29 mai 2022. La délibération N°2022/037 en date du 21 février 2022, présente le budget dans sa globalité. Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'un tarif unique pour l'entrée, au montant de 10 euros la place à partir de 3 ans.

De plus, une convention sera mise en place entre le Café Associatif de la Poste et la commune pour la gestion de la billetterie en ligne HelloAsso ; celle-ci sera signée en septembre.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, les membres du conseil :

- autorisent l'encaissement des entrées au prix de 10 euros la place/l'entrée.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	0

Question diverse:

- Mme LANGUET souhaite faire une exposition d'un artiste-peintre mondialement connu
 - \rightarrow rencontre le 18/07 à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.